

Objet : Directive européenne relative aux produits traditionnels d'herboristerie médicinale 2004/24/EC

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

Je suis un soutien inconditionnel des systèmes de médecine traditionnelle, y compris de ceux vieux de plusieurs millénaires qui se sont développés en dehors d'Europe.

Jusqu'à présent, pas un produit d'herboristerie d'origine chinoise ou indienne (ayurvédique) n'a été approuvé selon les termes prévus par la directive. Je suis très préoccupé par le fait que ces herbes traditionnelles que j'utilise en temps que suppléments alimentaires depuis plus de \_\_\_ ans, seront illégales à l'issue de l'expiration de la phase de transition de la directive prévue le 31 mars 2011.

Il apparaît urgent de prévoir des amendements à cette directive pour l'adapter aux produits d'herboristerie non-européens.

Je vous exhorte d'user de votre influence sur notre gouvernement et sur la direction générale de la Santé et de la Consommation afin de promouvoir fermement les amendements nécessaires.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.